

37^e
ÉDITION

OCTAS 2024

PAR Réseau
Action TI

CONCOURS DES OCTAS 2024
37^e ÉDITION

RÈGLEMENTS



TABLE DES MATIÈRES

Informations sur le Concours.....	4
1. À propos du Concours des OCTAS.....	4
2. À propos du Réseau Action TI.....	4
3. Formule du Concours.....	5
4. Jury : fonctionnement.....	6
5. Vérificateur externe.....	7
6. Assistance pour rédiger un dossier de candidature.....	7
7. Questions relatives aux catégories.....	8
8. Formulaires.....	8
9. Utilisation des marques de commerce du Concours.....	8
10. Montage vidéo pour la Grande Soirée des OCTAS.....	8
11. Dates importantes.....	9
Règlements.....	10
1. Définitions.....	10
2. Établissement.....	10
3. Dépôt des dossiers.....	10
4. Période de réalisation.....	11
5. Propriété intellectuelle.....	11
6. Présentation en collaboration avec un fournisseur de services.....	12
7. Nombre insuffisant de dossiers dans une catégorie.....	12
8. Nombre de dossiers soumis.....	12
9. Présence des finalistes à la Grande Soirée des OCTAS.....	12
10. Informations et documents joints.....	12
11. Critères d'évaluation.....	13
12. Validation des dossiers.....	14
13. Respect des critères.....	14
14. Confidentialité de l'information.....	15
15. Rejet d'un dossier.....	15
16. Dérogation.....	15
17. Acceptation implicite des règlements.....	15
18. Décision du jury.....	15
19. Annulation du Concours.....	15

20. Vérification de conformité.....	16
-------------------------------------	----

Catégories 16

1. Capital humain.....	17
2. Culture et société.....	17
3. Divertissement.....	17
4. Innovation.....	17
5. Jeux vidéo et sports électroniques.....	17
6. Recherche.....	17
7. Robotique.....	17
8. Solution numérique responsable.....	17
9. Transformation numérique.....	18
10. Valorisation des données et intelligence artificielle.....	18
11. Relève étudiante – Niveau universitaire.....	18
12. Relève étudiante – Niveau secondaire et collégial.....	18
13. Autres catégories.....	19
Français dans les TI.....	19

OCTAS de l'Excellence..... 20

Des questions?..... 20

INFORMATIONS SUR LE CONCOURS

1. À PROPOS DU CONCOURS DES OCTAS

Organisé depuis 1987 par le Réseau Action TI, le Concours des OCTAS représente une occasion unique de reconnaître l'excellence dans le domaine des technologies de l'information (TI). Le Réseau Action TI rend ainsi hommage à des individus, des entreprises ou des organismes qui ont contribué de façon exceptionnelle à l'essor de l'industrie des technologies en faisant preuve de créativité et de dynamisme.

Au fil des ans, le Concours des OCTAS a permis à de nombreux lauréats d'obtenir, par cette marque distinctive, un rayonnement et une reconnaissance sans pareils. L'obtention d'un OCTAS entraîne des répercussions importantes, tant au Québec qu'à l'échelle nationale et internationale. Depuis sa création, ce Concours aura, en effet, donné à de nombreuses entreprises québécoises une visibilité et un essor remarquables.

Lors de la soirée de remise des prix, le Réseau Action TI récompense les lauréats des différentes catégories, choisis par un jury constitué de représentants du secteur des technologies. Également, l'OCTAS de l'Excellence, la plus haute distinction décernée par le Réseau Action TI, est octroyé à l'un des lauréats, toutes catégories confondues.

En moyenne, 500 personnes du milieu des TI assistent chaque année à la Grande Soirée des OCTAS, anciennement connue sous l'appellation «Gala des OCTAS». L'édition 2024 aura lieu en présentiel en mai ou juin. Les artisans des projets les plus remarquables de l'année 2023 seront mis en lumière lors de cet événement prestigieux axé sur l'innovation.

2. À PROPOS DU RÉSEAU ACTION TI

Depuis plus de 40 ans, le Réseau Action TI regroupe et mobilise les professionnels de l'industrie des technologies de l'information. Aujourd'hui, avec près de 16000 membres et clients, il constitue le plus important réseau de personnes œuvrant au sein de cette industrie au Québec.

Composé majoritairement de professionnels et de gestionnaires en technologies de l'information, le Réseau Action TI crée des occasions de rassemblement et aide à l'amélioration des connaissances et des compétences. Il souligne la qualité des réalisations et contribue à valoriser les TI.

3. FORMULE DU CONCOURS

a) Gratuité pour le dépôt d'un dossier

Le Réseau Action TI n'exige pas de frais pour la soumission d'un dossier au Concours des OCTAS, quelle que soit la catégorie choisie. En contrepartie, chaque finaliste doit déléguer au moins deux représentants pour assister à la Grande Soirée des OCTAS.

b) Définition des catégories

Dans le but de mettre à l'avant-plan l'innovation, les catégories sont associées au secteur d'activité du projet réalisé par les organisations qui soumettent un dossier dans le cadre du Concours des OCTAS. L'édition 2024 compte onze catégories, pour lesquelles une définition et des exemples sont donnés dans la section « Catégories » :

1. Capital humain
2. Culture et société
3. Divertissement
4. Innovation
5. Jeux vidéo et sports électroniques
6. Recherche
7. Robotique
8. Solution numérique responsable
9. Transformation numérique
10. Valorisation des données et intelligence artificielle
11. Relève étudiante – Niveau universitaire

Le jury peut attribuer plus d'un OCTAS dans chacune des catégories.

Seront également remis deux prix **Jeunesse en TI**, destinés à des étudiants des niveaux secondaire et collégial, de même que l'OCTAS **Français dans les TI**. Les détails relatifs à la sélection des lauréats pour ces catégories apparaissent plus bas dans ce document.

c) Caractéristiques spécifiques des projets soumis

Les projets soumis peuvent être de tout type, mais chacun doit comporter l'une ou plusieurs de ces caractéristiques :

- > Permet d'approfondir les connaissances ou d'améliorer la performance organisationnelle;
- > Permet de développer les compétences et la productivité des employés, des clients ou des partenaires;
- > A des répercussions importantes sur la société dans ses dimensions culturelles, éducatives ou médiatiques, ou encore en matière de divertissement (par exemple, les jeux vidéo);

- > Permet d'améliorer la qualité de vie, le mieux-être ou l'intégration sociale des individus;
- > Se distingue par l'utilisation des technologies Web pour optimiser des processus transactionnels avec des clients, fournisseurs ou partenaires et ainsi accroître la productivité de l'organisation;
- > Permet à une organisation de renouveler de façon exceptionnelle ses processus organisationnels, tout en tenant compte des besoins des employés, des clients, des citoyens ou des entreprises;
- > Fédère ou intègre de façon novatrice l'information rendue disponible par les objets intelligents distribués (Internet des objets);
- > Utilise la capacité d'une unité fonctionnelle à exécuter des fonctions généralement associées à l'intelligence humaine, tels le raisonnement et l'apprentissage;
- > Constitue une solution essentiellement applicative qui aura été conçue par le développement (interne ou sur mesure), le déploiement ou l'intégration d'un progiciel (ERP, CRM, SCM, intelligence artificielle, BI, etc.), **OU** l'utilisation et le déploiement de logiciels libres ou de composantes de ceux-ci;
- > Constitue une exploitation particulièrement efficiente des technologies d'informatique décisionnelle (de type «intelligence d'affaires»), notamment dans un contexte d'utilisation de données massives;
- > Est fondé sur une plateforme mobile.

4. JURY : FONCTIONNEMENT

Dans un premier temps, les membres du comité des OCTAS analysent les dossiers en fonction de leur classification lors de la soumission, déterminent les catégories pour lesquelles les prix seront remis et assignent les projets à chacune d'elles.

Prix Coup de cœur du jury

Les membres du jury procèdent à un vote parmi tous les dossiers soumis; l'organisation qui recueille le plus de votes se verra remettre le prix Coup de cœur du jury lors de la Grande Soirée des OCTAS.

Par la suite, ils évaluent chacune des candidatures reçues et sélectionnent les finalistes. La détermination du nombre de finalistes au sein des différentes catégories est laissée à leur entière discrétion. **Les finalistes de cette année seront annoncés le 25 avril 2024.** Aucune explication ne peut être donnée à la suite de la décision du jury.

Enfin, les projets finalistes font l'objet d'une seconde évaluation, à l'issue de laquelle sont sélectionnés :

- > Les lauréats, c'est-à-dire les dossiers qui remporteront un OCTAS dans chacune des catégories;

- > Le dossier qui remportera l'OCTAS de l'Excellence, parmi l'ensemble des lauréats, toutes catégories confondues. Cet OCTAS représente la plus haute distinction remise annuellement par le Réseau Action TI.

OCTAS de l'Excellence

L'ensemble des lauréats ainsi que le lauréat de l'OCTAS de l'Excellence seront annoncés lors de la Grande Soirée des OCTAS.

Conflit d'intérêts et confidentialité

Les membres du jury doivent se retirer de l'évaluation d'une catégorie s'ils se trouvent en conflit ou en apparence de conflit d'intérêts.

Le processus de sélection des finalistes et des lauréats du Concours est confidentiel. Les dossiers des candidats sont accessibles uniquement au vérificateur, au directeur général du Réseau, au chargé de projet du Concours ainsi qu'au responsable et aux membres du jury. Ces derniers sont tenus de signer un engagement de confidentialité ainsi que de détruire, dès la fin des travaux d'évaluation, l'ensemble de la documentation qui leur aura été remise.

Les noms des membres du jury demeurent confidentiels tout au long du processus d'analyse des dossiers, et ce, jusqu'à la Grande Soirée des OCTAS.

5. VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le respect des règlements du Concours et la compilation des résultats des membres du jury des OCTAS sont placés sous la surveillance d'une firme spécialisée indépendante.

Le vérificateur du Concours est nommé par le conseil d'administration du Réseau Action TI. Il veille au respect des règlements du Concours, assiste aux travaux et aux délibérations des membres du jury, puis fait la compilation finale des résultats, qu'il remet au Réseau Action TI par la suite.

6. ASSISTANCE POUR RÉDIGER UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Par souci d'impartialité, le Réseau Action TI n'offre pas d'assistance dans la rédaction d'un dossier de candidature pour le Concours des OCTAS. Les candidats souhaitant bénéficier de l'aide d'un mentor sont priés d'écrire au Octas@actionti.com.

7. QUESTIONS RELATIVES AUX CATÉGORIES

Pour toute question relative aux critères d'évaluation ainsi qu'aux catégories admissibles, veuillez écrire au Octas@actionti.com.

8. FORMULAIRES

Vous pouvez accéder au formulaire de dépôt de candidature à partir du site Web du Réseau Action TI ou en suivant ce lien : [Octas 2024 | Réseau Action TI](#)
L'ensemble du processus de candidature se fait virtuellement afin de permettre un soutien adéquat.

9. UTILISATION DES MARQUES DE COMMERCE DU CONCOURS

Les finalistes et les lauréats du Concours des OCTAS sont encouragés à utiliser le logo des OCTAS dans toute publicité qui les concerne, en respectant les critères d'utilisation émis par le Réseau Action TI. Les visuels appropriés leur seront fournis.

10. MONTAGE VIDÉO POUR LA GRANDE SOIRÉE DES OCTAS

Le Réseau Action TI peut réaliser un montage vidéo pour chacun des dossiers finalistes, notamment en vue de la soirée de remise des prix OCTAS. Les candidats autorisent par défaut le Réseau à utiliser l'information inscrite dans les champs de description du projet, qui pourra être rendue publique et diffusée par des médias écrits ou audiovisuels.

Les responsables des dossiers sont encouragés à fournir des éléments graphiques et visuels de qualité afin de permettre non seulement au jury d'évaluer adéquatement les dossiers, mais aussi au Réseau d'exprimer avec justesse la valeur de ceux-ci dans ses différentes communications sur le Concours et lors de la soirée de remise des OCTAS.

Des photos ou vidéos supplémentaires pourraient être demandées aux candidats pour expliquer davantage leur projet. La qualité des photos fournies se reflétera dans les vidéos produites.

11. DATES IMPORTANTES

11 décembre 2023	Lancement du Concours 2024 des OCTAS et ouverture de la période de dépôt de candidature en ligne
28 mars 2024, 17 h :	Fin de la période de dépôt de candidature en ligne
29 mars – 4 avril 2024 :	Validation par le vérificateur
5 avril – 15 avril 2024 :	Évaluation par les membres du jury
19 avril 2024 :	Délibération des membres du jury
24 avril 2024 :	Délibération pour le prix Français dans les TI
Avril 2024:	Délibération pour le prix Relève étudiante
25 avril 2024 :	Annonce des finalistes
25 avril – 17 mai 2024 :	Vote pour le prix Coup de cœur du public
30 mai 2024 :	Grande Soirée des OCTAS

RÈGLEMENTS

1. DÉFINITIONS

RÉALISATION : Ensemble ou partie d'un ensemble de travaux de création, de gestion ou de communication appliqués au domaine des technologies de l'information (TI). Une réalisation ne peut être une nouvelle version d'un produit déjà implanté ou commercialisé, à moins d'un changement majeur par rapport au produit original, qui doit être clairement démontré (sous réserve de la section 4).

TITULAIRE : Organisation propriétaire et détentrice des droits (propriété intellectuelle) et titres d'une réalisation; toute organisation qui en possède juridiquement les droits.

ORGANISATION : Toute organisation privée, publique, parapublique ou à but non lucratif ayant un bureau au Québec.

RESPONSABLE DU DOSSIER : Personne autorisée par son organisation à déposer une candidature pour le Concours des OCTAS et à laquelle on peut se référer après le dépôt de candidature pour toute question (vérifications, matériel supplémentaire, etc.).

FINALISTE : Organisation dont le dossier est retenu par le premier jury au sein de sa catégorie pour faire partie de la liste des dossiers parmi lesquels un lauréat sera choisi. Les finalistes seront annoncés le 25 avril 2024 par le biais d'un communiqué de presse et des publications du Réseau Action TI.

LAURÉAT : Organisation dont le dossier, préalablement retenu comme finaliste au sein de sa catégorie, est identifié par le second jury comme étant le gagnant d'un prix OCTAS dans cette catégorie. Les lauréats seront annoncés lors de la Grande Soirée des OCTAS.

2. ÉTABLISSEMENT

Les organisations ayant un bureau au Québec depuis au moins le 1^{er} janvier 2023 sont admissibles au Concours des OCTAS 2024.

3. DÉPÔT DES DOSSIERS

Les critères d'évaluation, les explications complémentaires et les règlements du Concours peuvent être téléchargés sur le site Internet du Réseau Action TI, dans la section *Événements/OCTAS*.

Les formulaires électroniques de mise en candidature doivent être finalisés sur le site [Octas 2024 | Réseau Action TI](#), à l'endroit prévu à cet effet, au plus tard le jeudi 28 mars 2024 à 17 h. Les formulaires électroniques de mise en candidature fournis par le Réseau Action TI doivent être dûment remplis pour chacune des réalisations inscrites.

4. PÉRIODE DE RÉALISATION

Toutes les réalisations soumises, à l'exception de celles relevant d'une innovation, doivent avoir été achevées au 31 janvier 2024, c'est-à-dire que le projet doit avoir été déployé en mode production et être mesuré/estimé à 9 sur l'échelle TRL/NMT (*Technology Readiness Level*/Niveau de maturité technologique, une échelle de mesure internationale). Le projet doit également être opérationnel. Par exemple, si des portions de promotion ou de formation sont en cours après le 31 janvier 2024, mais que le volet technologique est opérationnel et prêt à être utilisé, le projet est considéré comme achevé, et donc admissible au Concours.

Il est à noter que le projet ne peut avoir été déposé lors d'une édition antérieure des OCTAS, peu importe la période de réalisation, et qu'il ait été finaliste ou non.

Dans le cas des dossiers présentant une innovation, il n'est pas requis que l'initiative ou le projet soumis soit terminé au 31 janvier 2024. Il est plutôt exigé que la firme ou l'organisation le soumettant fasse la preuve qu'en date du 31 janvier 2024, le niveau de maturité technologique de l'innovation au sein du projet est mesuré/estimé à un minimum de 6 sur l'échelle TRL/NMT.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Une organisation ne peut soumettre que la ou les réalisations dont elle détient la propriété intellectuelle. Les autorisations requises, notamment pour les réalisations résultant d'une collaboration active entre plusieurs organisations, doivent avoir été obtenues préalablement. Par ailleurs, lorsqu'une réalisation est le fruit d'un partenariat dans lequel plusieurs organisations partagent les risques et les bénéfices, l'OCTAS peut être décerné à l'ensemble des partenaires.

Les candidats devront inscrire, dans l'espace approprié du formulaire, le nom de l'entreprise porteuse du projet ainsi que celui de ses collaborateurs.

6. PRÉSENTATION EN COLLABORATION AVEC UN FOURNISSEUR DE SERVICES

Si une réalisation a été effectuée et mise en œuvre en collaboration avec une entreprise de service, par contrat, ladite réalisation doit être présentée par son titulaire, en collaboration avec l'entreprise de service. Cependant, en aucun cas la réalisation ne pourra être présentée par cette dernière.

7. NOMBRE INSUFFISANT DE DOSSIERS DANS UNE CATÉGORIE

Il se peut qu'une catégorie soit annulée si le comité organisateur juge qu'il n'y a pas au minimum trois projets qui s'y appliquent. Dans ce cas, le comité pourra, en accord avec le ou les candidats concernés, transférer le ou les dossiers dans une autre catégorie pertinente.

8. NOMBRE DE DOSSIERS SOUMIS

Une organisation peut déposer un maximum de deux (2) dossiers. Chaque réalisation sera classée dans une seule catégorie.

9. PRÉSENCE DES FINALISTES À LA GRANDE SOIRÉE DES OCTAS

Le Réseau Action TI demande que chaque finaliste délègue au moins deux représentants pour assister à la Grande Soirée des OCTAS. Celle-ci récompense des organisations pour leur travail à la réalisation d'un projet gagnant; il est donc important que des membres des équipes finalistes puissent être présents lors de cette soirée afin de venir récupérer leur prix, le cas échéant.

10. INFORMATIONS ET DOCUMENTS JOINTS

Pour être retenu, un dossier doit être précis sous tous ses aspects et satisfaire à l'ensemble des exigences. Aucun autre élément que ceux qui sont demandés ne sera considéré dans l'évaluation de la candidature. Les candidats sont priés de **ne pas inclure d'autres documents que ceux requis**. (Les articles promotionnels, rapports annuels, extraits de journaux, etc., seront rejetés sans préavis. Les documents joints doivent être objectifs et non basés sur une opinion.)

Le dossier peut comporter, en annexe, jusqu'à huit (8) illustrations, graphiques, tableaux ou liens (URL) permettant de compléter les informations qui y figurent. Pour

ce qui est des pièces jointes, chacune devra constituer un fichier distinct d'un maximum de 10 Mo (donc, un maximum de huit [8] fichiers de 10 Mo chacun). Ces fichiers devront être exclusivement en format PDF, JPG ou GIF.

La description de la réalisation dans le formulaire de candidature devra indiquer clairement les références à ces fichiers (incluses dans le nombre de mots permis). Il est par ailleurs recommandé d'utiliser dans le texte la même nomenclature pour identifier les illustrations que celle utilisée pour les fichiers (par exemple : RéseauACTIONTI_fig1.jpg, RéseauACTIONTIfig2.pdf, etc.). Les adresses URL devront être référencées dans le texte de la description détaillée de la réalisation et pointer vers des éléments à caractère dynamique, comme une vidéo, une présentation ou une démonstration. Ceux-ci devront impérativement être de courte durée (de 1 à 2 minutes chacun), à défaut de quoi ils seront retirés sans préavis du matériel soumis au jury. Les adresses URL ne devront pas rediriger vers un dossier Web requérant un accès privilégié.

Le candidat a la responsabilité de démontrer le bon fonctionnement de la réalisation produite. Pour cela, il est fortement recommandé d'inclure au dossier un lien Internet menant au projet présenté. Dans tous les cas, le candidat devra fournir les modalités d'accès ainsi que les renseignements appropriés, en toute confidentialité.

Les logos en format JPEG haute résolution, PNG ou vectoriel de l'entreprise propriétaire et collaboratrice vous seront demandés.

II. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers peuvent être déposés en français ou en anglais, au choix. Bien que nous encourageons l'usage du français, un dossier ne sera pas pénalisé s'il est remis en anglais. Toutefois, la portion publique (courte description) de votre dossier de candidature devra être écrite dans un français de qualité pour respecter la langue des communications du Réseau Action TI, si publiée.

Les membres du jury souhaitent particulièrement connaître les améliorations tangibles apportées par la réalisation relativement à la productivité et au rendement de l'organisation, ainsi que son caractère novateur. **Il est donc important d'expliquer de quelle façon le projet se démarque à cet égard.**

Le jury portera une attention particulière à l'aspect novateur du projet, au sein de sa catégorie et selon son type. L'innovation peut se refléter dans les concepts ou dans les stratégies de gestion de l'information. Elle peut aussi se manifester à travers les répercussions de la solution ou du projet sur la culture (technologique, sociale, organisationnelle) ou sur les pratiques de l'entreprise ou de l'organisation qui la reçoit. L'innovation peut porter sur le développement de nouvelles technologies ou

méthodes, ou encore sur des améliorations considérables quant à l'application de technologies existantes.

Principaux critères d'évaluation :

- > **Clarté et pertinence des objectifs du projet ;**
- > **Envergure de la réalisation par rapport à la taille de l'organisation** (complexité, enjeux, risques et défis) ;
- > **Avantages réels obtenus, tangibles ou intangibles, appuyés sur des indicateurs démontrables ou mesurables** (gains de productivité, augmentation des ventes ou des recettes, réduction des frais d'exploitation, etc.) ;
- > **Répercussions sur le public cible** (modification des habitudes, indice de satisfaction, rétention de la clientèle, acquisition de connaissances, etc.) **et sur l'organisation** (indice de collaboration, efficacité, transfert des connaissances) ;
- > **Concepts, méthodes et outils utilisés**, incluant l'approche de gestion de projet (leur efficacité, leur efficacité, leur caractère novateur) ;
- > **Utilisation novatrice de la technologie ou innovation incrémentale soutenue par le projet ;**
- > **Portée potentielle du projet** (auprès d'autres organisations comparables, à l'échelle internationale, etc.).

Pour les dossiers présentant une innovation, certains critères supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la rubrique décrivant spécifiquement l'innovation, dans la section « Période de réalisation ».

12. VALIDATION DES DOSSIERS

Le vérificateur externe s'assure que les dossiers déposés sont conformes aux règlements et qu'ils respectent notamment la période de réalisation et l'esprit du Concours, que les documents requis sont soumis, que le dossier répond aux critères de la catégorie, etc.

En cas de litige, le candidat dispose de 48 heures à la suite d'un message téléphonique ou d'un courriel du vérificateur externe pour donner l'information demandée. Tout candidat qui n'aura pas fourni les précisions requises par le comité au terme de cette période verra sa candidature invalidée, et le dossier ne sera pas transmis au jury.

13. RESPECT DES CRITÈRES

Si les projets soumis dans une catégorie ne respectent pas les critères déterminés par ces règlements, le jury, après en avoir avisé le comité de vérification, peut décider de ne retenir aucun finaliste dans cette catégorie et de transférer ces projets dans une autre

catégorie jugée pertinente. Les membres du jury ne sont donc pas tenus de proposer des finalistes dans une catégorie donnée.

N'hésitez pas, au besoin, à nous contacter pour toute question concernant les exigences relatives aux catégories et/ou aux types de projets.

14. CONFIDENTIALITÉ DE L'INFORMATION

Le soumissionnaire accepte à l'avance que les informations fournies dans les portions du formulaire identifiées comme étant «publiques» puissent être diffusées par le Réseau Action TI et ses partenaires.

15. REJET D'UN DOSSIER

Le jury se réserve le droit de refuser tout dossier dont l'authenticité est mise en doute.

16. DÉROGATION

Toute demande de dérogation aux présents règlements sera soumise au vérificateur pour analyse et décision, après consultation avec la direction du Réseau Action TI et le responsable du jury.

17. ACCEPTATION IMPLICITE DES RÈGLEMENTS

La soumission d'un dossier de candidature aux OCTAS équivaut à un accord et à une acceptation pleine et entière des règlements du Concours.

18. DÉCISION DU JURY

Les participants au Concours des OCTAS reconnaissent que la décision du jury est finale et sans appel.

19. ANNULATION DU CONCOURS

Advenant des circonstances hors de son contrôle, le Réseau Action TI se réserve le droit de mettre un terme au Concours ou de l'annuler en tout temps, et ce, sans préavis.

20. VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ

Afin de s'assurer de la conformité des candidatures déposées, le Réseau Action TI se réserve le droit de procéder à des audits sur un nombre indéterminé de projets, tout au long du processus d'examen des candidatures par le jury.

CATÉGORIES

Les candidats sont invités à soumettre leur candidature générale en choisissant la ou les catégories qui s'y appliquent. Un projet pourra être soumis dans deux (2) catégories au maximum. Il est important de bien détailler le projet afin que les membres du comité organisateur puissent le classer adéquatement. Le jury énoncera les prix par catégorie à la suite de la sélection des projets.

1. Capital humain
2. Culture et société
3. Divertissement
4. Innovation
5. Jeux vidéo et sports électroniques
6. Recherche
7. Robotique
8. Solution numérique responsable
9. Transformation numérique
10. Valorisation des données et intelligence artificielle
11. Relève étudiante – Niveau universitaire
12. *Relève étudiante – Niveau secondaire et collégial (Aucun dépôt de candidature requis)*
13. *Français dans les TI (Ne peut pas soumettre directement)*

Les organisations lauréates de chacune des catégories auront su utiliser de façon remarquable le potentiel des technologies de l'information dans le but de se démarquer dans un domaine, que ce soit par leurs produits, leurs services, leur notoriété, leur productivité, leur savoir-faire ou leurs connaissances. Elles auront ainsi eu une portée considérable et auront démontré leur pertinence auprès de leurs employés, de leurs clients, de leurs partenaires, ou encore de la communauté et de la société.

Si le nombre de candidatures le justifie, le comité organisateur pourra subdiviser l'une ou l'autre des catégories en appliquant des critères supplémentaires pour refléter de façon plus exacte la réalité des déposants. Dans ce cas, plus d'un OCTAS pourra être attribué dans cette catégorie.

Le choix de catégorie du participant est susceptible d'être modifié à la suite de l'évaluation du projet par le comité organisateur. Aucun changement ne sera apporté sans que les candidats aient été consultés et avisés.

Pour toute question concernant la description des catégories et leurs exigences respectives, veuillez communiquer avec le Réseau Action TI aux coordonnées indiquées à la fin du document.

1. CAPITAL HUMAIN

Projets visant à accroître ou mettre en évidence l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications et, expériences accumulées par une personne ou un groupe et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres.

2. CULTURE ET SOCIÉTÉ

Projets axés sur l'accessibilité ou la promotion de services existants ou de nouveaux services pour l'ensemble de communautés ou groupes visés.

3. DIVERTISSEMENT

Projets de création axés sur le développement d'une solution de divertissement numérique offrant des expériences divertissantes et novatrices.

4. INNOVATION

Projets axés sur la création ou la mise en place d'une innovation organisationnelle (technologique ou non technologique) qui porte sur un produit ou un service et qui remplace une technologie ou un processus au sein de l'entreprise ou du secteur d'activité avec un fort impact innovateur pour le domaine d'affaires ou la catégorie d'entreprise.

5. JEUX VIDÉO ET SPORTS ÉLECTRONIQUES

Projets axés sur la création d'une solution de jeux vidéo ou virtuel par une organisation ou un individu.

6. RECHERCHE

Projets de recherche axés sur les technologies numériques, leurs impacts, leurs bienfaits, leur évolution ou leur utilisation.

7. ROBOTIQUE

Projets axés sur la création d'une solution ou d'une application numérique dont l'objectif est de robotiser certaines étapes de la production pour une organisation.

8. SOLUTION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Projets axés sur la création d'une solution ou d'une application numérique visant à réduire l'impact environnemental pour une organisation ou un individu.

9. TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Projets axés sur l'intégration de la technologie numérique dans plusieurs aspects de l'entreprise impliquant des changements fondamentaux en termes de technologie, de culture, de processus et de création de valeur.

10. VALORISATION DES DONNÉES ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Projets axés sur la création de valeur par une meilleure utilisation des données ou de l'intelligence artificielle par une organisation ou un individu.

11. RELÈVE ÉTUDIANTE – NIVEAU UNIVERSITAIRE

Cette catégorie reconnaît un projet **développé par des étudiants de niveau universitaire** et mettant en lumière l'utilisation de la technologie. La réalisation se démarque par son ingéniosité, son utilité et son aspect innovant.

Exigences particulières pour la catégorie Relève étudiante – Niveau universitaire

Le projet devra avoir été achevé **avant mars 2024**.

Il doit inclure :

- > Une description de la réalisation étudiante;
- > Une description de la composition de l'équipe étudiante et de l'apport de chacun de ses membres, s'il y a lieu;
- > Des informations sur l'envergure de la réalisation et les répercussions actuelles ou potentielles de celle-ci;
- > Une description des effets de la réalisation présentée sur la formation des candidats eux-mêmes, sur leurs apprentissages ou sur l'organisation pour laquelle elle a été produite;
- > Des indications sur la nature de la contribution de la réalisation à l'avancement et au transfert des connaissances.

Le Réseau Action TI exige une lettre d'attestation de l'établissement d'enseignement confirmant l'inscription à temps plein de l'étudiant ou des étudiants concernés au moment de la réalisation du projet, ou encore un relevé de notes officiel. Cette attestation doit être téléversée en format PDF et annexée, avec les illustrations et graphiques, au formulaire de candidature électronique.

12. RELÈVE ÉTUDIANTE – NIVEAU SECONDAIRE ET COLLÉGIAL

Cette catégorie reconnaît la réalisation en TI d'un élève de niveau secondaire et celle d'un étudiant de niveau collégial présentées lors des finales régionales du [Concours Expo-sciences Hydro-Québec](#) du Réseau Technoscience. À titre de partenaire, le Réseau Action TI est donateur d'un prix national dans ce cadre.

Les candidats pour le prix Jeunesse en TI doivent avoir soumis, dans le contexte des Expo-sciences régionales, un projet en technologies de l'information répondant aux critères établis par le Réseau Technoscience pour ce concours.

Les élèves et étudiants ayant réalisé les projets choisis devront remplir un formulaire destiné au jury du Réseau Action TI afin d'être en lice pour un prix OCTAS. Celui-ci réunira par la suite un jury spécial qui déterminera le lauréat parmi les projets soumis. Le gagnant se verra remettre l'OCTAS du prix Jeunesse en TI lors de la Grande Soirée des OCTAS.

Visitez le site Internet des Expo-sciences au www.exposciences.qc.ca pour plus d'information sur ce concours.

13. AUTRES CATÉGORIES

Le Concours des OCTAS s'associe à des partenaires afin de faire rayonner les technologies de l'information et le numérique dans des sphères bien précises.

Veillez-vous référer à la description des catégories ci-dessous pour de plus amples détails sur les critères d'admissibilité.

Français dans les TI

Un prix sera décerné par le Réseau Action TI au projet qui se distinguera particulièrement pour l'utilisation du français au fil du développement du produit comme dans le résultat final.

Des questions spécifiques à cette catégorie sont incluses dans le formulaire général. Tous les participants au concours peuvent y répondre, bien que ce soit facultatif. Seuls les candidats ayant rempli cette section du formulaire seront en lice pour le prix Français dans les TI.

Un jury spécial, composé de linguistes et d'un représentant du Réseau Action TI, procédera à la sélection du projet lauréat de ce prix.

Si, parmi les dossiers admissibles, aucun ne se qualifie pour recevoir ce prix, les membres du jury pourront décider de ne pas attribuer l'OCTAS Français dans les TI lors de la présente édition des OCTAS.

OCTAS DE L'EXCELLENCE

L'OCTAS de l'Excellence est la plus haute distinction remise annuellement par le Réseau Action TI, en reconnaissance de la qualité exceptionnelle d'une réalisation.

Aucune mise en candidature n'est sollicitée pour l'OCTAS de l'Excellence. Le gagnant est sélectionné par le jury parmi tous les lauréats du Concours. La portée et le potentiel du projet au-delà des TI, ses répercussions actuelles et à venir, ainsi que son caractère novateur guident les membres du jury dans l'attribution de ce prix.

DES QUESTIONS?

Si le présent document ne répond pas à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter la page Web du Concours des OCTAS : [Octas 2024 | Réseau Action TI](#).

Vous y trouverez de l'information supplémentaire, des liens Internet vers les archives des années 2017 à 2023 (clips vidéo des finalistes, albums photo et descriptions des projets finalistes).

N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel au Octas@actionti.com